

Le Zoom sur...

Document destiné aux élus et partenaires du Pays de Saintonge Romane

Le Système d'Informations Géographiques

du Pays de Saintonge Romane

L'intro du Vice-Président en charge du SIG

Vous êtes élu(e), secrétaire de mairie, gestionnaire de zones d'activités, aménageur, économiste... quels que soient vos besoins, le Système d'Information Géographique (SIG) vous propose un support et un outil, tout autant qu'il constitue un centre de ressources et un partenaire. L'idée du système que nous déployons en Saintonge Romane est bien de rendre accessible l'information géographique si précieuse dans vos pratiques, tant quotidiennes que stratégiques, pour le plus grand nombre d'usages que vous pouvez en faire.

urbaniste, dessertes, faciliter leur commercialisation, etc. Ce sont déjà des milliers d'informations qui sont mobilisées par les services du Pays pour répondre à vos requêtes et vos usages.



Si un tel outil peut apparaître complexe au premier abord, cette lettre d'information vous permettra de comprendre toute la plus value que le SIG peut vous apporter au quotidien. Nombre d'applications sont déjà disponibles et de nouveaux développements pour répondre à vos demandes sont déjà en cours. Difficile de ne pas être enthousiaste devant ce nouvel

Quelques clics sous Webville et le tour est joué ! Vous voilà connecté au cadastre de votre commune, aux réseaux qui la traversent et que vous avez à gérer au quotidien, aux éléments patrimoniaux, aux données environnementales, etc. Très prochainement les gestionnaires de zones d'activités pourront s'y appuyer pour aménager leurs zones, y préciser des éléments relatifs aux lots et parcelles, à leur

outil pour nos collectivités. Le SIG n'a pas encore fini de nous surprendre et de nous proposer des supports précieux pour vous accompagner dans vos missions.

J'espère que cette lettre vous permettra de faire mieux connaissance avec cet outil. Je vous en souhaite une agréable lecture.

Jacky Ragonneaud
Vice-Président en charge
du SIG et des TIC

Au sommaire

- Pourquoi un Système d'Informations Géographiques ?
- Centre de ressources : «au coeur du système»
- Webville, un an déjà !
- Un service à la carte
- Zones d'Activités : un outil d'aide à la gestion
- Une plus value de plus au service des PLU

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane

Villa Musso
62 cours National - BP 40 142
17 115 Saintes Cedex
Tél. : 05 46 97 22 96 - Fax : 05 46 97 68 17
Courriel : contact@payssaintongeromane.fr
Site Internet : www.payssaintongeromane.fr



Directeur de la publication : Xavier de ROUX
Rédaction : Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane
Conception graphique : Clotilde Dupont
Crédit photos : Pays de Saintonge Romane

Pourquoi un Système d'Informations Géographique ?

Les principaux objectifs confiés au SIG par les élus du Pays de Saintonge Romane sont :

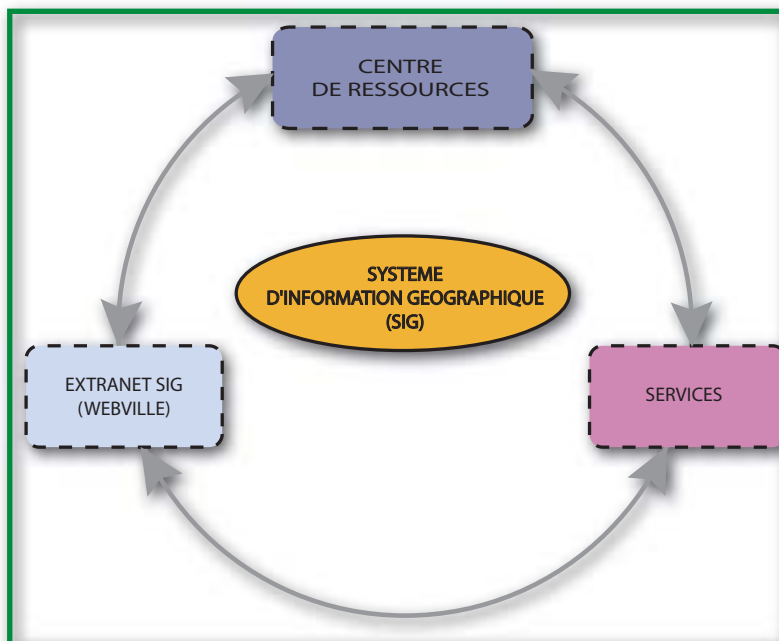
- enrichir la connaissance du territoire et observer ses évolutions (objectif d'aide à la décision),
- optimiser la gestion des compétences des collectivités (objectif opérationnel).

Le Système d'Informations Géographiques (SIG) permet donc d'observer le territoire, d'en identifier les enjeux, à la fois pour faciliter l'aide à la décision et proposer un support performant et interactif pour le déploiement des compétences des collectivités. Il constitue ainsi un véritable outil tant de connaissance que de gestion des enjeux locaux au service de l'aménagement et de la conduite des projets territoriaux. Il permet notamment aux collectivités utilisatrices de proposer aux habitants un service public de proximité innovant pour répondre à leurs besoins.

Le SIG constitue donc un outil d'analyse et d'aide à la décision, mais aussi un moyen d'information à l'attention des élus, acteurs et habitants, ainsi qu'un support de communication et de promotion du territoire.

Concrètement, les missions du SIG se déclinent selon trois grands axes :

- le centre de ressource (données, outils d'administration SIG, compétences techniques ; cf. article : « *Un centre de ressources, au cœur du système* »),
- WebVille, le site de consultation SIG (information-formation des acteurs et utilisateurs, recueil des besoins, assistance technique, conception des outils et interfaces... ; cf. article : « *WebVille, un an déjà !* »),
- Des services répondant aux besoins des collectivités utilisatrices (production d'informations géographiques, aide à l'analyse et à la représentation de celles-ci, accompagnement technique,... ; cf. article : « *Des services à la carte* »).



Ces trois grands axes constituent un système cohérent qui permet de déployer toute la plus value du SIG dans l'ensemble des thématiques qui concernent le territoire. Le Système d'Informations Géographiques du Pays de Saintonge Romane est ainsi constitué de données, outils et compétences techniques au service des collectivités et des habitants du territoire. Qu'il s'agisse d'environnement, d'urbanisme, de mobilités, d'économie, d'aménagement, de services, d'habitat, de tourisme, de patrimoine, etc. le SIG est à même de vous proposer une interface d'intelligence et de gestion de ces enjeux. Parmi les multiples applications possibles et mises en œuvre, nous avons choisi deux exemples qui concernent l'économie et l'urbanisme (cf. articles : « *zone d'activité : un outil d'aide à la gestion* » et « *une plus value de plus au service des PLU* »).

Un centre de ressources, au cœur du système

Collecte et mutualisation de données

Pour répondre aux besoins des collectivités mais également pour ceux du SCoT, le SIG s'est naturellement positionné comme centre de ressources pour la collecte de données et leur diffusion à destination des collectivités du territoire ou des bureaux d'études agissant pour eux (études d'aménagement, élaboration PLU,...).

Par le biais de conventionnements, acquisition ou création de données, le Pays de Saintonge Romane **collecte et mutualise de nombreuses informations localisées**.

Ainsi, en un an, le service SIG du Pays de Saintonge Romane a constitué un patrimoine de données conséquent grâce à des conventionnements : Direction Générale des Impôts (DGI) (Plan cadastral), partenaires conventions cadastre (réseaux eau, assainissement collectif, électricité, gaz,...), DDE/DRE (données habitat, logement, atlas des risques naturels,...), société d'archéologie (tracé de l'aqueduc), Direction Départementale Jeunesse et Sport de la Charente Maritime (DDJS) (équipements sportifs),...

D'autres données sont en cours de conventionnement : Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers (fichier entreprises), Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)/ Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) (périmètres de protection, ZPPAUP,...), Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime (SDIS) (équipements incendie et secours), Conseil Général de la Charente-Maritime (sentiers de randonnées),...

Le Pays de Saintonge Romane prend également en charge l'acquisition de la matrice cadastrale (propriétaires, bâti, imposition,...) qu'il diffuse (SIG de consultation) et redistribue gratuitement à l'ensemble des collectivités de son territoire.

Ce centre de ressources constitue ainsi le cœur du système de par les données, les outils d'analyse et d'administration SIG, ainsi que les compétences techniques qui le constituent.

► Rôle du service SIG du Pays de Saintonge Romane :

- identification des besoins,
- organisation de la collecte et négociation avec les partenaires,
- rédaction des conventions,
- diffusion via le SIG (intégration, paramétrage, ...),
- mise à disposition des services internes, des collectivités et des prestataires (extraction et préparation à la demande),
- analyse, traitement et évaluation de la qualité des données,
- administration du site web SIG.

● WebVille, un an déjà !



Cela fait maintenant un peu plus d'un an que le site de consultation SIG est accessible pour l'ensemble des utilisateurs des collectivités du Pays de Saintonge Romane. Les premières statistiques de fréquentation, les retours des utilisateurs ainsi que l'expression de leurs nouveaux besoins confirment la place privilégiée que le site de consultation SIG s'est fait dans les habitudes de travail des collectivités.

Des fonctionnalités disponibles... d'autres encore inexploitées :

Certaines des données (cadastre, réseaux, photographie aérienne, patrimoine, ...) collectées par le Pays de Saintonge Romane sont diffusées à l'ensemble des collectivités via un site extranet de consultation SIG : WebVille.

Les outils mis à disposition des utilisateurs permettent notamment de **rechercher, localiser, sélectionner, exporter, croiser des informations**, ... D'autres fonctionnalités seront bientôt mises à disposition des utilisateurs : mise à jour en ligne (carte et

données), analyse cartographique personnalisée, recherche avancée multi-critères et multi-thématiques,

...

LES CHIFFRES CLÉS DU SITE DE CONSULTATION SIG :

- 70 communes et 5 CdC ont accès au SIG,
- 11 thématiques consultables sur le site SIG (cadastre, topographie, économie, patrimoine,...),
- 9 nouvelles couches d'informations intégrées en 2009 (ZA, entreprises, réseaux,...),
- 50 couches d'informations collectées en 2009,
- 25 sessions de formations de groupe de 10 personnes,
- 17 collectivités formées sur site (mairie ou CdC) en 2010,
- 420 utilisateurs inscrits,
- 162 profils d'utilisateurs différents,
- 25 visites par jour en moyenne,
- 125 utilisateurs différents en mai 2010,
- 658 visites en mai 2010,
- Près de 6 000 visites en 1 an.

Des données de références... aux données métiers communales et intercommunales

La mise en œuvre opérationnelle du SIG constitue une première étape et les demandes exprimées par les collectivités utilisatrices ne font que confirmer la nécessité de le faire évoluer vers des problématiques d'aménagement du territoire. Les besoins recensés aujourd'hui s'inscrivent complètement dans un souhait de gestion simplifiée et optimisée des compétences communales (urbanisme, voirie, cimetière, ...) et intercommunales (aménagement, Zones d'Activités, gestion des déchets, ...). Le SIG devra donc se positionner comme outil d'analyse, de gestion et d'évaluation de l'aménagement du territoire au service des communes, des Communautés de Communes et du Pays, notamment dans le cadre du SCOT.

De l'extranet ... à l'Internet : un service public de proximité et la promotion du territoire

Le SIG, qui jusqu'à présent est en accès restreint, réservé aux collectivités du territoire, devrait progressivement s'ouvrir au public. Ce sera notamment le cas pour les Zones d'Activités, avec la mise en ligne prochaine d'un outil d'aide à la gestion et de promotion qui s'appuiera sur l'outil de consultation SIG et dont une partie des données pourront être proposées en consultation. On peut également présager que

le SIG deviendra un outil accessible pour les habitants notamment pour la consultation des documents d'urbanisme (PLU, SCOT), ou encore un vecteur de communication pour la promotion du territoire (tourisme, production fermière, ...).

Première rencontre des utilisateurs SIG du Pays de Saintonge Romane

Le 22 juin dernier était organisée la première rencontre des utilisateurs SIG du Pays de Saintonge Romane. Ce moment de rencontre et de partage a réuni 70 participants, élus et agents utilisateurs du SIG, représentant ainsi 55 collectivités sur les 75 que compte la Saintonge Romane. Ce rendez-vous, qui sera réitéré, a été l'occasion de faire le point sur votre utilisation actuelle du SIG et les évolutions (données, fonctionnalités, services,...) que vous souhaitez y voir apporter.

► Rôle du service SIG du Pays de Saintonge Romane :

- intégration et mise à jour de données,
- paramétrages des profils utilisateurs,
- mise à jour et évolution du site de consultation SIG,
- sécurité et sauvegarde,
- continuité et qualité de service, ...
- accompagnement des utilisateurs :
 - recueil et analyse des besoins,
 - assistance téléphonique ou sur site (selon les cas),
 - formations groupées ou sur site (depuis fin 2009),
 - réalisation de documentations (fiches thématiques, support formation ...),
 - assistance technique, ...

Un service à la carte

Pour répondre aux besoins des collectivités, le service SIG du Pays de Saintonge Romane peut les accompagner techniquement dans la **création de données** utiles à l'exercice de leurs compétences ou par la **mise en œuvre d'outils** permettant de répondre à certaines problématiques (carte hydraulique communale, éclairage public, Zones d'Activités,...). En parallèle, il peut également procéder à l'intégration de données produites par / pour les collectivités (inventaire de patrimoine,...). Parmi les autres services à disposition des collectivités, le Pays de Saintonge Romane réalise des **analyses cartographiques et extractions de données** (par exemple pour accompagner les communes dans la préparation de leur Commission Communale de l'Impôt Direct (CCID) - cf carte ci-contre).

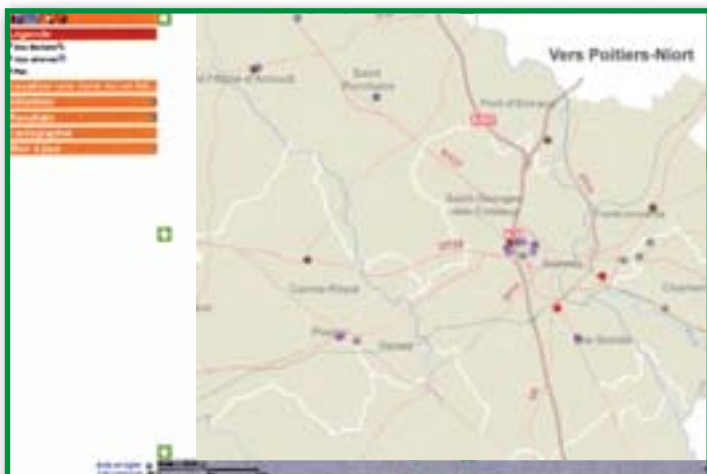
Enfin, le service SIG du Pays de Saintonge Romane **accompagne les communes dans la numérisation de leurs documents d'urbanisme** (cf. article : «Une plus value de plus au service des PLU»). Cette démarche s'effectue tout au long de la procédure, de sa préparation à l'intégration du plan et des règlements numérisés dans le SIG. Cette assistance se traduit notamment par la fourniture d'un **modèle de cahier des charges**, l'**expertise technique** des propositions des candidats, la **fourniture de données** au prestataire, les **contrôles des données** numérisées par ce dernier et leur **intégration**, après validation, dans le SIG.



► Rôle du service SIG du Pays de Saintonge Romane :

- extraction, conversion et fourniture de données,
- collecte, analyse et intégration données partenaires,
- réalisation de cartographies thématiques,
- création de nouveaux profils et comptes utilisateurs,
- édition de plans grands formats, panneaux, ...
- accompagnement technique des collectivités pour la numérisation des PLU (mise à disposition CCTP, conseil, analyse technique, contrôles des données, sensibilisation des bureaux d'études, intégration des données au SIG).

● Zones d'activités : un outil d'aide à la gestion



Un outil Web d'aide à la gestion des Zones d'Activités sera bientôt disponible pour les collectivités gestionnaires de Zones d'Activités de la Saintonge Romane. Cette nouvelle fonctionnalité sera intégrée dans WebVille, le site de consultation SIG du Pays (cf. article : « WebVille, un an déjà ! »). Un partenariat avec l'Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires (IAAT) nous a permis de valoriser la Base de Données Zones d'Activités Poitou-Charentes.

Le projet a comporté une phase d'intégration des plans de zones fournis par les gestionnaires (CDC et Communes en charge des zones d'activités) dans le SIG du Pays de Saintonge Romane et la localisation des entreprises à partir des fichiers entreprises mis à disposition par les organismes consulaires (CCI et CMA). Par ailleurs, une convention de partenariat avec ces derniers est en cours de réalisation afin de mettre à disposition des collectivités membres du Pays via le SIG Web les informations et la localisation des entreprises présentes sur le territoire et permettre aux organismes consulaires de bénéficier de toute la plus value de WebVille.

Il sera donc possible d'avoir accès à toute une gamme d'applications tels que la localisation des zones d'activités et des entreprises ; la visualisation et l'édition de plans des zones ; la recherche de lots et de locaux disponibles, l'extraction de liste d'entreprises installées sur une Zone d'Activités, etc...

L'intégration des documents d'urbanisme dans le SIG Web renforcera ses capacités d'outil d'aide à la décision en matière de planification et d'urbanisme commercial pour les élus du territoire et les agents des collectivités.

Cet outil aura aussi vocation à faciliter la communication vers les porteurs de projet à la recherche de disponibilité foncière et à plus long terme servir de support pour la création d'un site internet « Grand Public » de promotion du territoire.



● Une plus value de plus au service des PLU

Les documents d'urbanisme, outils d'aménagement communal et intercommunal, seront demain les outils d'aménagement stratégique, notamment dans le cadre du SCoT. Outre le besoin pour les collectivités de consulter plus efficacement leur document d'urbanisme (instruction Autorisation du Droit des Sols (ADS), aide à la décision, ...), c'est également un service au public que de communiquer ces informations à la population. Au regard des objectifs qu'elle permet de poursuivre en terme d'aménagement, la numérisation des documents d'urbanisme est pour les collectivités un objectif à atteindre.

Pourquoi numériser les documents d'urbanisme ?

La consultation des documents d'urbanisme (PLU, Carte Communale) est le premier besoin des collectivités après la consultation du cadastre. A ce jour, ce sont déjà 15 % des communes qui ont intégré la numérisation dans leur procédure d'élaboration ou révision de



document d'urbanisme. L'intégration de la numérisation dans le marché d'élaboration du document d'urbanisme permet ainsi à partir du plan numérisé de produire le plan papier, opposable au tiers. Bon nombre de communes bénéficiant déjà d'un document approuvé ont également exprimé la volonté de procéder à sa numérisation. La commission SIG – TIC mène actuellement une réflexion pour proposer une réponse adaptée à ces communes.



Ainsi, leur numérisation en vue de leur intégration à un SIG permet d'accélérer les procédures administratives (instruction permis de construire, opération d'aménagement, ...), de faciliter leur diffusion auprès des usagers et de l'ensemble des acteurs de l'aménagement, de simplifier les conditions techniques de révision ou de modification, offrant également des moyens d'analyse, de suivi et d'évaluation. Tout ceci contribue ainsi à faciliter l'aide à la décision en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

➤ **Vous souhaitez numériser votre document d'urbanisme, le Pays de Saintonge Romane vous accompagne en :**

- sensibilisant et accompagnant les Bureaux d'Etudes (BE),
- fournissant un modèle de cahier des charges,
- participant à l'analyse technique (dossier, audition candidats,...),
- fournissant les données nécessaires au BE,
- contrôlant les données produites par le BE,
- intégrant le document d'urbanisme ainsi numérisé dans WebVille.

➤ Pour toute information, contactez Julien Millet, responsable du service SIG du Pays de Saintonge Romane ou Sandrine Simon, technicienne SIG : sig@payssaintongeromane.fr ou au 05 46 97 22 96

Pourquoi un cahier des charges spécifique ?

Le service SIG du Pays de Saintonge Romane participe activement à l'élaboration d'un Cahier des Charges départemental dédié à la numérisation des documents d'urbanisme. Ce groupe de travail constitué des techniciens des collectivités porteuses de SIG (sites fédérateurs des Pays et agglomérations), de la Direction Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) et du Syndicat Informatique de la Charente-Maritime, chargé de son animation, vient de finaliser et valider ce cahier des charges.



Les spécifications techniques qu'il contient permettent de s'assurer de la méthodologie de numérisation et de la qualité des données, et ainsi d'obtenir un document d'urbanisme consultable via le site de consultation SIG Web (WebVille).

Ce Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) précise notamment les éléments attendus (fichiers SIG, plans et règlements...), les données mises à disposition du prestataire (Plan cadastral, photographie aérienne, ...), mais surtout les principes méthodologiques de numérisation, la qualité attendue ainsi que les modalités de contrôle.

Ce CCTP constitue ainsi une des pièces du dossier de consultation pour l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme.

Une fois les documents d'urbanisme intégrés, le SIG deviendra un véritable outil de travail au service de l'urbanisme local.